

Le 21 décembre 2011
N° 04-2011

Section Professionnelle des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Lien intergénérationnel

SOMMAIRE

P 1 :

Edito

P 2 :

Agence de notation

Cherchez les 7
erreurs

P 3 :

A savoir

Vie de la section

Agenda

P 4 :

Bulletin d'adhésion

Le Conseil d'orientation des retraites a tenu son dernier colloque sur le thème « les jeunes et la retraite ».

Au moment où des réformes de retraite sont engagées, de plus en plus de jeunes s'interrogent sur les systèmes collectifs de retraite par répartition, qui visent pourtant à assurer l'équité intergénérationnelle.

La retraite, comme l'insertion professionnelle, sont des sources de préoccupation pour les jeunes, au moment où la crise frappe les emplois.

Le Président du Conseil a tenu à souligner que malgré les problèmes qui se posent aux jeunes, plus nombreux et difficiles à résoudre, ces derniers restent malgré tout attachés au système de retraite par répartition.

Alors, nous qui avons l'expérience des luttes syndicales, plus que jamais nous devons participer, échanger et poursuivre notre engagement aux côtés des actifs et des jeunes, pour que demeure le lien solidaire entre les générations.

Au nom de tous les membres du bureau, je vous souhaite un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Synthèse du colloque sur www.cor-retraites.fr/article29.html

Serge RIO

Secrétaire de la Section Professionnelle des Retraités

Contacts :

Serge RIO

06 47 63 02 69

rio.bzh@orange.fr

Albert MAZZELLA

06 09 53 10 42

albert.mazzella@orange.fr

Joseph GENOVESE

04 93 35 92 26

joanag06@aol.com



Agence de notation

Une agence de notation place sous surveillance la note triple AAA de la CADES, dans la foulée de l'avertissement sur la France.

La Caisse d'amortissement de la dette sociale conteste l'application sans discernement de cette méthodologie à l'ensemble des agences quasi-souveraines.

La caisse insiste sur le fait qu'une loi organique votée par le Parlement prévoit que toute nouvelle dette qu'elle reçoit doit être accompagnée de ressources nouvelles afin de ne pas rallonger sa durée de vie.

Chercher l'erreur...

* * *

Cherchez aussi les « 7 erreurs »...

1 - On vit de plus en plus vieux c'est normal de travailler

Non, car si on vit plus longtemps, c'est aussi parce que l'on n'est plus obligé de travailler et de s'épuiser jusqu'au bout.

2 - Le système de retraite est inégalitaire

Non, c'est le système économique qui génère des inégalités : inégalités hommes-femmes au travail sur les salaires, la précarité, la responsabilité professionnelle.

3 - Le système français par répartition est trop compliqué : trente-huit régimes différents.

Mais au Royaume-Uni le système par capitalisation est constitué de plus de trois cent cinquante fonds de pension qui, souvent avec la crise financière, conduisent à la ruine l'épargne des salariés !

4 - 1990 : 9,5 millions de retraités, 2030 21 millions de retraités.

C'est la spéculation financière qui est un poids mort pour l'économie, pas les retraites : les pensions sont réinvesties dans l'économie parce que les retraités consomment, comme tout salarié (alimentation, transport, tourisme.....) générant une activité locale productive d'emplois, et contribuent à l'impôt (sur le revenu).

5 - Quatre actifs cotisaient pour un retraité en 1960, deux actifs pour un retraité en 2010.

Mais entre-temps la productivité du travail a augmenté de l'ordre de 3% par an. Autrement dit un salarié produit 3% en moyenne de richesses en plus supplémentaires chaque année.

6 - Retraites : un coût qui augmente.

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 22% de la population, quand les pensions représentent 13% du PIB (ensemble des richesses produites).

7 - Dans plusieurs pays d'Europe on part plus tard en retraite.

Mais il y a transfert vers l'invalidité, qui représentent environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande, 9% au Royaume uni, contre 6% en France.

En Allemagne si l'âge de départ est plus élevé qu'en France, le nombre d'années de cotisation est moindre pour une retraite à taux plein.

A savoir

Exigez le bon conseil

En matière de placements tous les organismes financiers sont tenus à un certain nombre d'obligations légales et de devoir d'information et de conseil, envers leurs clients et vous avez les moyens de les faire respecter.

Plusieurs décisions de justice témoignent de cette évolution, comme le prouve le rapport 2010 de la cour de cassation consacrée à la jurisprudence bancaire et financière.

Nouveaux frais de procédure

Une contribution de 35€ sera perçue pour toute procédure qu'un justiciable introduira en matière civile, commerciale, sociale ou rurale.

Cette décision prise sans concertation avec les interlocuteurs sociaux entrera en vigueur le 1 octobre 2011.

Pension de réversion changement de règles pour les décès postérieurs à 2011

Dans le cadre de la réforme des régimes de retraite complémentaire, la limite d'âge appliquée aux enfants à charge pour la réversion AGIRC est modifiée et s'aligne sur celle de l'ARRCO.

A compter du 1er janvier 2012, l'enfant sera donc considéré à charge jusqu'à ses 25 ans tant pour la réversion AGIRC que celle ARRCO.

<http://www.malakoffmederic.com>

* * *

Vie de la Section

Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Section Professionnelle des retraités.



Retrouvez tous nos articles sur notre site :

www.snfocos.org

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

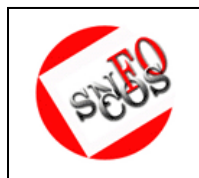
Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci.

* * *

Agenda

La prochaine réunion de la Section Professionnelle des retraités aura lieu le 10 janvier 2012.

Adhérents
retraités,
incitez vos
anciens
collègues à
nous
rejoindre !



BULLETIN D'ADHESION

Cachet de la Section

N° d'inscription :

Je soussigné(e) Monsieur Madame Mademoiselle

Le montant de
la cotisation
est de 50% du
tarif

« actifs »

+

66%
d'avantage
fiscal

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Déclare donner mon adhésion au Syndicat National FORCE OUVRIERE des
Cadres des Organismes Sociaux à compter du :

1^{er} janvier 1^{er} avril 1^{er} juillet 1^{er} octobre 20__

J'ai pris connaissance que la cotisation est payable d'avance
trimestriellement, semestriellement ou annuellement au choix de
l'adhérent. Un droit d'admission est perçu lors de l'adhésion.

Ancien organisme employeur :

Dernière fonction occupée :

Dernier Niveau / Coefficient :

Téléphone personnel ou portable :

E-mail personnel :

Fait à

Le,

Signature